

PROFITEZ DE L'ÉTÉ!



JUIN 2007 | VOLUME XIII, NUMÉRO 2

« L'ÉTÉ ARRIVE, ET LA VIE DEVIENT FACILE »*



JEAN-PIERRE TREMBLAY
Vice-président exécutif

La pratique médicale en société

Comme mentionné dans le numéro précédent (mars 2007, page 3), l'exercice de la profession médicale au sein d'une société incorporée est maintenant possible. Afin d'informer les **médecins omnipraticiens** des avantages et des inconvénients que cette opportunité d'affaires comporte, nous avons produit une brochure d'information qui est disponible sur notre site Internet au www.fondsfmoq.com (cliquer sur les onglets *Publications* et *Brochures d'information financière*). Bien que notre programme de conférences sur le sujet soit maintenant terminé pour la saison, nous avons enregistré l'une d'elles afin de la rendre disponible sur notre site Internet. Les personnes intéressées à la visionner n'ont qu'à se rendre sur la page d'accueil de notre site Internet (cliquer sur la ligne *Conférence Incorporation des professionnels*), après avoir obtenu un mot de passe en communiquant avec nous.

Un rappel important!

Au cours du mois de mai dernier, nous avons fait parvenir aux participants aux Fonds FMOQ le formulaire *Autorisation limitée au nom du client*. Nous vous demandons de le compléter et de le retourner si vous souhaitez continuer à pouvoir transiger avec nous par téléphone ou par voie électronique. À défaut de recevoir ce document dûment rempli, nous serons légalement tenus de réclamer une **autorisation écrite** de votre part **pour toute demande de rachat** de vos Fonds, que ce soit pour un encaissement ou pour un simple réinvestissement dans un autre Fonds. Nous vous invitons donc, si ce n'est déjà fait, à nous retourner ce formulaire le plus rapidement possible, afin d'éviter tout délai dans l'exécution de vos transactions.

Protection de la confidentialité de vos données

Les données contenues dans les dossiers (imprimés et électroniques) de nos participants sont traitées en toute confidentialité. Nous attachons une très grande importance à la sécurité de ces renseignements et seules les personnes autorisées y ont accès. Nous tenons d'ailleurs à vous rappeler qu'en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, vous avez le droit de consulter les données vous concernant et, si vous le désirez, d'obtenir une copie de votre dossier. Vous pouvez également faire corriger ce dernier ou, le cas échéant, le compléter, et, si tel est votre désir, faire retirer votre nom de nos listes de sollicitation.

DANS CE NUMÉRO...

Un nouveau mandat de gestion pour le Fonds de placement FMOQ	3
L'histoire en capsule	4
Des changements importants dont il faut prendre note	4
L'incorporation des professionnels : la prudence est de mise	5
Survol des marchés financiers	6
Rendements annuels composés	7
Valeurs unitaires des parts	7
Fluctuations des marchés boursiers et obligataires	7
Frais de gestion	7
Offre globale de produits et services	8
Pour nous joindre	8



* Ira Gershwin
Paroles de la chanson Summertime

Informations semestrielles sur les Fonds FMOQ

Les *États financiers intermédiaires au 30 juin 2007* et le *Rapport de la direction sur les rendements des Fonds FMOQ au 30 juin 2007* seront disponibles au cours de l'été. Des dispositions réglementaires permettent de les expédier uniquement aux participants qui en font la demande. Si vous n'avez pas déjà signifié votre intérêt à recevoir ces documents, nous vous invitons à le faire dès maintenant en communiquant avec nous par téléphone, télécopieur, courrier ou courriel. Nous vous rappelons que dès qu'ils seront publiés, ces documents seront disponibles sur notre site Internet au www.fondsfoq.com (cliquer sur les onglets *Les Fonds FMOQ* et *Informations générales* et *Documents légaux*), ainsi que sur le site www.sedar.com. Quel que soit votre support préféré (papier ou électronique), nous vous invitons à prendre connaissance de ces documents d'information et, le cas échéant, à nous faire part de vos questions et commentaires.

Au service des professionnels en région

Notre programme de services en région connaît un franc succès. Destiné aux personnes qui habitent en dehors des grands centres de Montréal et Québec, il permet à nos conseillers de visiter les régions afin d'y rencontrer ceux qui ont préalablement pris rendez-vous. Bien entendu, tous les participants et les médecins omnipraticiens et optométristes du secteur visité sont avisés à l'avance, par lettre, afin qu'ils puissent fixer une rencontre à leur convenance avec le conseiller concerné. N'hésitez pas à nous faire signe !

Salon Vision Show 2007

Nous aurons le plaisir de participer de nouveau au *Salon Vision Show 2007* de l'Association des Optométristes du Québec, qui se tiendra les 5 et 6 octobre prochain, à Montréal. Cet événement très couru sera une occasion privilégiée, pour tous les membres de l'Association, de rencontrer nos conseillers et de prendre connaissance de nos produits et services. Au plaisir de vous rencontrer !

Tournée des associations affiliées à la FMOQ

Comme par les années passées, nous serons présents aux diverses assemblées que les associations affiliées à la FMOQ tiendront l'automne prochain. Cette tournée constitue pour nous une occasion privilégiée de rencontrer les membres de la Fédération et d'échanger sur les sujets financiers qui les intéressent. Toute l'équipe tient d'ailleurs à réitérer ses remerciements aux membres des comités exécutifs des associations qui, année après année, leur réservent un accueil chaleureux. Nous espérons avoir le plaisir de vous croiser bientôt.

Le PAMQ : une cause qui nous tient à cœur

Une fois de plus, la société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* appuie la cause de la Fondation du Programme d'aide aux médecins du Québec (PAMQ). Nous serons donc de nouveau un des commanditaires majeurs du 2^e tournoi de golf des Fédérations médicales du Québec qui aura lieu le 30 juillet 2007.

Vous avez déménagé ?

Changé d'adresse de courriel ?

Si vous avez déménagé, changé d'adresse de courriel ou effectué toute autre modification à vos coordonnées personnelles, n'oubliez pas de nous en faire part. Vous pouvez le faire en utilisant l'enveloppe-réponse jointe à ce bulletin, en nous téléphonant, ou encore en nous faisant parvenir un courriel à l'adresse suivante : info@fondsfoq.com. Il y va de votre intérêt, car nous devons, conformément à la Loi sur le Curateur public, remettre à Revenu Québec toutes les sommes non réclamées. Merci de votre collaboration !

Bonnes vacances !

Nous profitons de l'occasion pour vous souhaiter d'excellentes vacances. Nous invitons tous ceux qui désirent profiter de cette période d'accalmie pour réviser leur portefeuille, à prendre rendez-vous avec un de nos conseillers.

Pendant la période estivale, nos bureaux seront ouverts selon l'horaire habituel, soit de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi.

IMPORTANT

Enveloppe-réponse

Comme d'habitude, nous avons joint une enveloppe-réponse affranchie à cet envoi, laquelle a été modifiée pour répondre aux nouvelles normes d'adressage de Postes Canada. Dès maintenant, nous vous invitons à utiliser ce nouveau modèle d'enveloppe pour toute correspondance que vous souhaitez nous transmettre. Merci de votre collaboration.

UN GESTE POUR L'ENVIRONNEMENT

Nous sommes fiers de vous présenter notre *Bulletin d'information financière* sur un nouveau papier entièrement recyclé.



UN NOUVEAU MANDAT DE GESTION POUR LE FONDS DE PLACEMENT FMOQ

Le conseil d'administration de la *Société de gérance des Fonds FMOQ inc.* a confié, à la société de gestion de portefeuille Fiera YMG Capital inc., un mandat additionnel quant à la gestion du Fonds de placement FMOQ, plus précisément sur la répartition des actifs de ce Fonds.

Depuis quelques années, cette répartition avait été fixée à 35 % en titres à revenu fixe et à 65 % en titres de participation (actions canadiennes et étrangères). Le conseil d'administration croit que l'ajout d'un tel mandat de répartition des actifs devrait bonifier le rendement du Fonds de placement FMOQ.

Ce mandat additionnel est exécuté « en superposition aux divers mandats de gestion actuels du Fonds », c'est-à-dire qu'il n'y a aucune modification aux mandats spécialisés confiés actuellement à divers gestionnaires (monétaire, titres à revenu fixe, actions canadiennes, actions étrangères, etc.), ni à la répartition des actifs entre ces gestionnaires. Autrement dit, le nouveau gestionnaire de répartition des actifs réalise ses stratégies uniquement par le biais de produits dérivés, particulièrement des contrats à terme sur indices obligataire et boursiers.

À la suite d'une analyse rigoureuse des performances de la firme Fiera YMG Capital inc. dans ce type de mandat, puis d'une rencontre avec leurs principaux professionnels appelés à gérer cette répartition des actifs, le conseil d'administration a la conviction profonde que cette firme a la capacité de générer une plus-value intéressante en ce qui concerne les rendements du Fonds de placement FMOQ.

Les participants au Fonds seront heureux d'apprendre que :

- 1 la présence de ce nouveau gestionnaire n'a **aucun impact sur les honoraires** perçus par le gérant (0,95 % de l'actif par année), **ni sur le ratio des frais de gestion** (1,01 %, TPS incluse);
- 2 ce changement concerne **exclusivement le Fonds de placement FMOQ**. La répartition du Fonds omnibus FMOQ demeure fixe, soit 45 % en titres à revenu fixe et 55 % en titres de participation (actions canadiennes et étrangères).

Ce nouveau mandat de gestion est entré en vigueur en mai dernier.



MARTIN VALLÉE, CFA
Conseiller financier
Représentant en épargne collective
Les Fonds d'investissement FMOQ inc.
Responsable du suivi des gestionnaires
Société de gérance des Fonds FMOQ inc.

**...LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION
A LA CONVICTION
PROFONDE QUE
CETTE FIRME
A LA CAPACITÉ
DE GÉNÉRER UNE
PLUS-VALUE
INTÉRESSANTE...**

CATÉGORIE D'ACTIF	MINIMUM	MAXIMUM
Encaisse	0 %	23 %
Obligations	22 %	42 %
Total des titres à revenu fixe	25 %	45 %
Actions de sociétés canadiennes	25 %	45 %
Actions de sociétés étrangères	20 %	50 %
Actions de sociétés américaines	10 %	30 %
Actions de sociétés d'autres pays	10 %	30 %
Total des actions	55 %	75 %

Le tableau ci-contre décrit la nouvelle marge de manœuvre accordée au gestionnaire. Comme vous le constatez, le gestionnaire peut investir, en titres de participation (actions canadiennes et étrangères), jusqu'au maximum de 75 % lorsque les marchés boursiers sont favorables. À l'inverse, lorsque les marchés sont plutôt défavorables, il peut se replier jusqu'au minimum de 55 %.

LES MÉDECINS GRECS FONT FORTUNE À ROME

En raison d'un prestige aussi immense que celui attribué à la philosophie, à la littérature et à l'art, la médecine grecque gagne Rome alors que ses habitants demandent que leur santé soit prise en charge par ceux qui la professent. En 219 av. J.-C., on accueille à bras ouverts un premier médecin originaire du Péloponnèse, Archagatus, qui se voit reconnaître un droit de cité et à qui l'État paie une boutique.

Il sera suivi par nombre de confrères émérites dont plusieurs sont reconnus comme des gloires de la médecine antique. On compte parmi eux Asclépiade, Thémison de Laodicée (le fondateur de la médecine méthodique), Soran d'Éphèse et Galien de Pergame, consacré par l'histoire comme le plus grand de tous, avec Hippocrate.

À titre de médecins personnels des empereurs, de praticiens privés ou de promoteurs de cures inédites, certains d'entre eux accumuleront des fortunes à ce point colossales qu'ils susciteront malaise et rancœur. On ira même jusqu'à les accuser de pervertir les mœurs des Romains et de les détourner de leur tradition nationale.

Coincée entre, d'une part, des exigences déontologiques sévères remontant à ses origines et, de l'autre, la surenchère financière de patients aisés vivant dans une société riche et florissante comme Rome, la profession médicale entretiendra, durant toute l'Antiquité, des rapports ambigus avec l'argent.

Source : CALLEBAT, Louis et autres. *Histoire du Médecin*, Flammarion, Paris, 1999, 319 p.

DES CHANGEMENTS IMPORTANTS DONT IL FAUT PRENDRE NOTE

Pour information, voici les mesures fiscales concernant les particuliers, adoptées par les gouvernements du Canada et du Québec depuis l'automne dernier, et auxquelles nous faisons référence dans le numéro précédent (mars 2007, page 8).

Nouvel âge limite pour détenir un REER

Depuis le début de 2007, l'âge limite pour détenir un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) est 71 ans. Auparavant, un participant à un REER était tenu de convertir, à 69 ans, son REER en fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) ou en rente, ou les deux.

Une personne âgée de moins de 71 ans qui a converti son REER en FERR pourra à la fois contribuer à un REER, suspendre ses versements en provenance de son FERR, ou convertir ce dernier en REER.

Fractionnement du revenu de retraite

À compter de l'année d'imposition 2007, les personnes recevant un revenu donnant droit au crédit d'impôt pour revenu de pension, pourront attribuer jusqu'à la moitié de ce revenu à leur conjoint(e) afin de réduire le fardeau fiscal du couple.

La définition d'un revenu donnant droit au crédit d'impôt pour revenu de pension est la suivante : tout revenu provenant d'un régime de retraite (par exemple, une rente provenant d'un fonds de pension privé), et ce, sans considération d'âge. En ce qui a trait aux versements provenant d'un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR), l'âge requis pour bénéficier de ce crédit est 65 ans.

Le revenu ainsi attribué sera traité comme un revenu de pension du conjoint ayant le revenu le plus bas. Ceci signifie que certains couples pourront désormais se prévaloir deux fois du crédit pour revenu de pension, ce qui n'était pas possible auparavant. De plus, le fractionnement du revenu de pension pourrait permettre à certains couples de bénéficier d'une hausse des prestations de la Sécurité de la vieillesse.

Régime enregistré d'épargne-études (REEE)

Depuis le début de 2007, la limite de contribution annuelle à un régime enregistré d'épargne-études (REEE)

est abolie, tandis que le plafond de contribution maximale par enfant est fixé à 50 000 \$.

La contribution annuelle assujettie à la subvention est passée de 2 000 \$ à 2 500 \$, ce qui a eu pour conséquence d'augmenter de 400 \$ à 500 \$ par enfant, la subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) correspondant à 20 % de la contribution. Toutefois, le plafond cumulatif des subventions canadiennes est demeuré inchangé (7 200 \$).

De plus, le gouvernement du Québec accorde, pour toute contribution faite **après le 20 février 2007**, une nouvelle subvention québécoise équivalente à 50 % de la subvention canadienne. Le plafond cumulatif des subventions québécoises a été établi à 3 600 \$.

En conséquence, pour une contribution de 2 500 \$ faite à un REEE **après le 20 février 2007**, les subventions annuelles totaliseront 750 \$ et ce montant sera ajouté au compte REEE de l'enfant.

Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)

Afin d'assurer la sécurité financière à long terme d'une personne gravement handicapée, les gouvernements du Canada et du Québec s'approprient à mettre en place, à compter de 2008, un régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI).

Ce régime s'inspirera de façon générale du régime enregistré d'épargne-études (REEE), c'est-à-dire qu'une subvention canadienne sera éventuellement disponible en fonction des limites de cotisations qui seront prévues dans la réglementation.

À noter que, pour le moment, le gouvernement du Québec entend harmoniser sa législation afin de permettre l'introduction de ce nouveau régime, **sans** pour autant accorder de subvention pour ce type de régime.

L'INCORPORATION DES PROFESSIONNELS

LA PRUDENCE EST DE MISE !

En mars 2007, le Collège des médecins du Québec a adopté le *Règlement sur l'exercice de la profession médicale en société* qui permet aux médecins d'incorporer une société afin d'exercer leur profession.

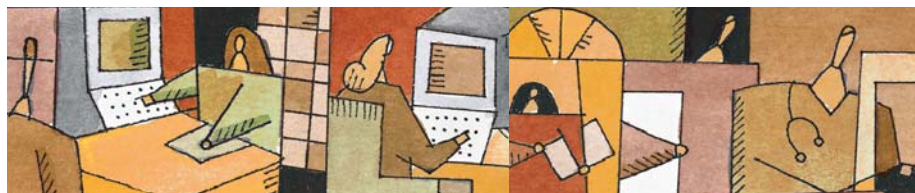
À cet égard, la loi qui a modifié le *Code des professions du Québec* et d'autres dispositions législatives concernant l'exercice des activités professionnelles au sein d'une société, a établi trois grands principes :

- 1 un professionnel peut dorénavant utiliser une société par actions (SPA), c'est-à-dire une compagnie, pour offrir ses services ;
- 2 en dépit de la création d'une SPA, le professionnel demeure personnellement responsable de ses actes et de ceux qui sont effectués sous sa supervision ;
- 3 la SPA doit respecter les conditions édictées par chacun des ordres professionnels.

Dans certaines situations, l'incorporation pourra s'avérer avantageuse, notamment sur le plan fiscal, si vous laissez les éléments d'actif croître dans la compagnie, ou si vous avez la possibilité de fractionner les revenus avec un conjoint ou des enfants majeurs.

Dans d'autres cas cependant, l'incorporation pourra n'être d'aucun intérêt et même se révéler une source de frais et de contraintes supplémentaires non négligeables. La prudence sera donc de mise !

Comme le démontrent les tableaux ci-contre, le taux d'imposition applicable aux SPA constitue un avantage déterminant.



Taux d'imposition des sociétés privées du Québec (2007)

	Fédéral	Provincial	Total
Revenu d'entreprise Taux sur les premiers 400 000 \$	13,12 %	8,00 %	21,12 %
Intérêts, loyers, redevances et gains en capital imposables pour les sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC)	35,79 %	9,90 %	45,69 %

Tôt ou tard, vous devrez retirer les sommes de la compagnie et payer des impôts selon le type de retrait que vous effectuerez...

Taux marginal combiné d'imposition pour des particuliers résidant au Québec (2007)

Revenu imposable	Dividendes ordinaires	Autres revenus*
0 à 29 290 \$	12,0 %	28,9 %
29 291 à 37 178 \$	17,0 %	32,9 %
37 179 à 58 595 \$	24,1 %	38,4 %
58 596 à 74 357 \$	29,1 %	42,4 %
74 358 à 120 887 \$	33,2 %	45,7 %
120 888 \$ et plus	36,4 %	48,2 %

* Ce tableau peut s'appliquer à une personne célibataire n'ayant aucune personne à charge. Il ne tient compte que du crédit personnel de base.

Bien que les données ci-dessus mettent en évidence un net avantage fiscal à laisser croître le plus longtemps possible les éléments d'actif à l'intérieur de la SPA, il faut éviter de limiter la comparaison à ce seul élément !

Comme plusieurs autres facteurs doivent être pris en considération, le service de planification financière de la société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* comprend un volet réservé à l'incorporation des professionnels. Les médecins qui feront appel à notre expertise bénéficieront d'une analyse objective de leur situation et des possibilités spécifiques qui s'offrent à eux, notamment quant aux stratégies fiscales et financières à adopter et au type de structure corporative à utiliser. Autrement dit, nous épaulerons tous ceux qui voudront évaluer, avec rigueur et impartialité, les choix qui s'offrent à eux.

D'ailleurs, pour tout ce qui concerne vos questions d'ordre financier, nous vous invitons à prendre contact avec un conseiller de notre Société, car vous aurez la certitude de pouvoir discuter de ce sujet de façon impartiale et plus personnalisée.



Associé à un courtier de plein exercice, ce conseiller en placement est exclusivement dédié aux clients référés par *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* dans le cadre d'une entente de partenariat.

Il compte 20 ans d'expérience et est rémunéré exclusivement à salaire. N'hésitez pas à vous informer.



REER AUTOGÉRÉ
COMPTE AU COMPTANT
COURTAGE
DE PLEIN EXERCICE

PAUL ANGERS

1440, rue Ste-Catherine Ouest, bureau 1122
Montréal (Québec) H3G 1R8

angersp@vmbi.ca

Téléphone : 514 954-3636 ou 1 866 954-3636

Télécopieur : 514 954-1038

Membre – Fonds canadien de protection des épargnants

Évolution de la situation économique

Au cours du deuxième trimestre de 2007, l'économie mondiale semble avoir conservé sa vigueur, propulsée par les pays émergents et le retour en force de l'économie américaine. La production industrielle a augmenté de plus de 17 % et les investissements étrangers ont progressé de plus de 25 % par année en Chine au cours du trimestre. La croissance anticipée de l'économie américaine est supérieure à 3 % pour le second trimestre, après un faible premier trimestre.

Les pressions inflationnistes inquiètent de plus en plus les autorités monétaires du monde entier. Pour contrer cette situation, nous avons assisté à de nombreuses hausses de taux directeurs dans la zone euro et en Australasie. Au Canada, le ton de la banque centrale s'est passablement durci par suite d'une augmentation plus rapide de l'inflation, qui se trouve maintenant dans le haut de la fourchette cible, établie entre 1 % et 3 %. Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre a été contrainte de s'expliquer au gouvernement après que l'inflation eut dépassé la barre de 3 %. Cette situation ne s'était jamais produite depuis la mise en place de cette limite en 1997. Les mécanismes de transfert de l'inflation mondiale semblent vouloir s'installer : des économies qui roulent à pleine capacité et mettent de la pression sur les salaires, des prix des denrées comestibles en forte hausse et des prix élevés de l'énergie.

L'élément nouveau est la vigueur continue de l'économie mondiale alors que l'économie américaine ne figure plus comme locomotive. Lors des 15 dernières années, la croissance américaine a été le moteur de l'économie mondiale et lorsqu'elle ralentissait, c'est toute l'économie mondiale qui en subissait les contrecoups. Cette fois-ci, alors que la croissance de l'économie américaine a été anémique lors de la première moitié de 2007, l'économie mondiale a poursuivi sa progression fulgurante. Compte tenu des nombreux risques qui guettent

l'économie américaine, comme la baisse du prix des maisons et le resserrement des conditions d'accès au crédit immobilier, il est particulier d'anticiper des conditions de croissance saines, voire trop rapides à l'échelle mondiale.

Politique monétaire et titres à revenu fixe

Au second trimestre, plusieurs banques centrales ont augmenté les taux directeurs. Au Canada, on anticipe maintenant des hausses de taux d'intérêt au cours de la prochaine année. Aux États-Unis, les anticipations de baisse de taux se sont amenuisées considérablement et la prochaine décision de la Réserve Fédérale demeure incertaine.

Le marché obligataire a fortement réagi aux anticipations de hausses de taux et aux pressions inflationnistes, ce qui a provoqué une baisse des obligations. De plus, les obligations de sociétés subissent une pression supplémentaire causée par l'émergence de fonds de capitaux privés, qui souhaitent accroître l'effet de levier et financer leurs acquisitions par d'importantes émissions de titres de créance.

Marchés boursiers

Les marchés boursiers ont poursuivi leur progression de la dernière année grâce à une croissance des profits supérieure aux attentes et aux nombreuses fusions et acquisitions annoncées.

Le dollar canadien a fortement influencé les placements étrangers puisqu'il s'est apprécié sensiblement au cours du trimestre. Les actions américaines ont subi un contrecoup de 8 % à 10 % attribuable à la vigueur du huard. Les actions internationales ont aussi été affectées.

La fin du trimestre est moins propice aux marchés boursiers, ces derniers réagissant à l'augmentation de nombreux risques : escalade de l'inflation, protectionnisme vis-à-vis de la Chine, conflits au Moyen-Orient et implosion du secteur immobilier américain.

À l'horizon

Le scénario le plus probable est que l'expansion économique mondiale se poursuive au cours de la prochaine année, mais à un rythme plus modéré. Dans ce contexte, l'inflation resterait jugulée et les marchés financiers devraient bien se comporter. Par contre, notre degré de certitude face à cette réalisation est beaucoup moins élevé que l'an dernier. Les banques centrales du monde entier sont sur un pied d'alerte par rapport à l'inflation et ont procédé à des hausses de taux progressives au cours de la dernière année. Les prix de l'énergie et des denrées comestibles sont en hausse, le taux de chômage demeure faible et certaines pressions sur les salaires se manifestent, particulièrement pour les travailleurs qualifiés. De plus, les prix des biens manufacturiers ne baissent plus aussi rapidement que par le passé.

Sur un horizon d'un an, les marchés boursiers internationaux devraient procurer les meilleurs rendements alors que les marchés canadien et américain pourraient subir des pressions. La pondération élevée du marché canadien dans les matières premières et les services financiers pourrait poser problème dans un contexte où les banques centrales procèdent à des hausses de taux directeurs pour freiner la croissance fulgurante de l'économie et la hausse de l'inflation qui l'accompagne. Le marché américain présente un risque supplémentaire car l'économie et le dollar américains sont suivis de près. Les marchés internationaux sont bien diversifiés et souffriraient moins dans l'éventualité d'une chute du dollar américain.

RENDEMENTS ANNUELS COMPOSÉS (%) ET VALEURS UNITAIRES DES PARTS (\$) AU 29 JUIN 2007

FONDS FMOQ	Année à jour	1 an (%)	2 ans (%)	3 ans (%)	4 ans (%)	5 ans (%)	10 ans (%) ou depuis création	(\$)
■ Monétaire	1,97	3,96	3,41	2,98	2,81	2,75	3,52	10,014
■ Omnibus	2,54	12,39	9,50	9,43	11,11	8,48	7,08	23,330
■ Fonds de placement	2,31	13,83	10,53	9,41	11,63	8,15	7,55	23,882
■ Revenu mensuel (créé le 6 octobre 2006)	6,82	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	7,65 (06.10.06)	10,455
■ Obligations canadiennes	-1,23	3,80	1,05	4,25	3,78	5,13	5,52 (16.03.01)	10,629
■ Actions canadiennes	9,15	22,01	19,07	17,41	20,47	14,96	11,40	26,983
■ Actions internationales	-0,69	16,89	11,61	7,11	10,15	5,33	4,12	9,585

Les Fonds FMOQ sont vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible auprès de *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*, cabinet de services financiers. Un placement dans les Fonds FMOQ s'effectue sans frais, mais implique des frais de gestion annuels, prélevés à même les Fonds. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Chaque taux de rendement indiqué est un taux de rendement total composé annuel historique qui tient compte des fluctuations de la valeur des parts et du réinvestissement de toutes les distributions, mais ne tient pas compte de l'impôt sur le revenu payable par un porteur et qui aurait pour effet de réduire le rendement net. Les Fonds FMOQ ne sont pas garantis, ni couverts par un organisme d'assurance-dépôts. La valeur des parts fluctue souvent et rien ne garantit que le plein montant de votre placement vous sera retourné. Le rendement passé n'est pas indicatif du rendement dans l'avenir. Le rendement historique annualisé du Fonds monétaire FMOQ est de 3,89 % pour la période de sept jours arrêtée à la date du présent rapport ; celui-ci ne représente pas un rendement réel sur un an.

IMPORTANT

Les Fonds FMOQ étant évalués le dernier jour ouvrable de la semaine (habituellement le vendredi), nous devons effectuer les transactions des participants ce même jour. Conformément aux règles contenues dans notre prospectus simplifié déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, nous vous rappelons que vos instructions de placement doivent nous parvenir avant 12 h le vendredi (ou le dernier jour ouvrable de la semaine), sans quoi nous devons reporter lesdites instructions à la semaine suivante.

Concernant les transactions dites électroniques (par Internet) ou impliquant le débit préautorisé sur instructions, l'heure limite est fixée à 10 h.

Nous vous remercions de votre collaboration.

FRAIS DE GESTION AU 30 MAI 2007

Types de fonds	Moyennes de l'industrie	Fonds FMOQ comparables	
Monétaires canadiens	1,04 %	■ Monétaire	0,42 %
Équilibrés canadiens	2,50 %	■ Omnibus ■ Revenu mensuel	1,01 %
Équilibrés	2,47 %	■ Placement	1,01 %
Obligations canadiennes	1,79 %	■ Obligations canadiennes	1,01 %
Actions canadiennes	2,43 %	■ Actions canadiennes	1,01 %
Actions mondiales	2,82 %	■ Actions internationales	1,01 %

FLUCTUATIONS DES MARCHÉS BOURSISERS* ET OBLIGATAIRES

Indices	Variation depuis 1 an	29.06.07	Écarts	30.03.07	Écarts	29.12.06	Écarts	29.09.06	Écarts	30.06.06
S&P/TSX (Toronto)	19,8 %	13 906,57	5,6 %	13 165,50	2,0 %	12 908,39	9,8 %	11 761,27	1,3 %	11 612,87
S&P 500 (New York) **	13,1 %	1 601,69	-2,4 %	1 640,53	-0,7 %	1 652,84	10,7 %	1 493,24	5,4 %	1 416,21
MSCI EAEO (Europe, Australie, Extrême-Orient) **	18,6 %	2 410,23	-2,8 %	2 479,52	2,6 %	2 417,52	14,7 %	2 107,14	3,7 %	2 032,42
Scotia Univers (obligations canadiennes)	4,8 %	628,90	-1,7 %	639,61	0,9 %	633,82	0,7 %	629,40	4,9 %	600,27

* ces pourcentages représentent les fluctuations des valeurs des indices. Ils n'incluent pas les rendements de dividendes.

** convertis en dollars canadiens.

La société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* offre toute une gamme de produits et services financiers¹ aux membres de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, de l'Association des Optométristes du Québec ainsi qu'à leurs proches.

ÉVENTAIL DE PRODUITS ET SERVICES

Fonds FMOQ²

Une famille de fonds communs de placement uniques, conçus spécifiquement par et pour les membres de la communauté médicale québécoise.

Titres constitutifs d'un portefeuille de haute qualité, les différents Fonds FMOQ sont reconnus pour leurs rendements enviables et leurs frais de gestion parmi les plus bas de l'industrie :

- monétaire
- obligations canadiennes
- omnibus
- actions canadiennes
- placement
- actions internationales

Maintenant disponible

■ **Fonds revenu mensuel FMOQ :** informez-vous.

Autres familles de fonds communs de placement³

Vous souhaitez diversifier votre portefeuille ? Vous désirez investir dans un secteur clé de l'économie ? Nous sommes en mesure de vous conseiller et de vous offrir la plupart des familles de fonds communs de placement disponibles sur le marché.

Obligations garanties⁴

Que ce soit à titre de complément ou d'alternative aux fonds communs de placement, nous offrons divers types d'obligations (boursière, à taux progressif, à taux fixe, etc.) d'*Épargne Placements Québec*.

Billets à capital protégé

Vous cherchez un produit hybride alliant la protection du capital à l'échéance avec un rendement potentiel plus élevé qu'un dépôt à terme ? Un billet à capital protégé pourrait répondre à votre besoin. Son rendement est lié à un ou à plusieurs indices boursiers, à un panier d'actions, à un fonds commun de placement ou même à l'évolution du prix de différents produits de base (le pétrole, l'or, le cuivre, etc.).

Grâce à des ententes conclues avec des firmes spécialisées dans la commercialisation et la distribution de produits de placement structurés et alternatifs, nous vous donnons accès aux principales émissions de billets liés.

Dépôts à terme⁵

Vous pouvez aussi acheter des dépôts à terme qui sont garantis sous certaines conditions*.

Que vous souhaitiez protéger une partie de votre portefeuille ou savoir d'avance son rendement, nous sommes en mesure de satisfaire vos besoins.

* Capital garanti à 100 % et assujéti aux limites de 100 000 \$ et de 5 ans prévues par les régimes d'assurance-dépôts applicables.

Régimes autogérés, comptes au comptant, courtage à escompte ou de plein exercice^{6 ou 7}

Pour vous procurer des actions ou des obligations négociables, profitez de nos partenariats avec des sociétés de courtage en valeurs mobilières bien établies. Investissez dans un REER autogéré ou dans un compte au comptant, ou adhérez au service de courtage à escompte ou de plein exercice.

En plus des services-conseils rattachés à l'offre de ces divers produits, la Société met également à la disposition de sa clientèle un service complet de planification financière touchant les sept domaines d'expertise reconnus par l'Institut Québécois de Planification Financière (finance, fiscalité, aspects légaux, retraite, succession, placements et assurances).

La Société a pris les mesures nécessaires afin que son offre de produits et services financiers soit toujours effectuée de façon neutre et objective, dans le seul intérêt du client, et ce, par du personnel reconnu pour ses compétences.

⁽¹⁾ directement ou par le biais d'ententes de partenariat

⁽²⁾ vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible auprès de *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*

⁽³⁾ vendus au moyen de prospectus simplifiés disponibles auprès de *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* et des diverses sociétés émettrices

⁽⁴⁾ *Épargne Placements Québec*^(M) est une unité administrative du ministère des Finances du Québec

⁽⁵⁾ le capital est garanti, sujet aux limites en vigueur, par les divers régimes d'assurance-dépôts applicables

⁽⁶⁾ offerts par B2B Trust et MRS inc. et ses filiales dans le cadre d'ententes conclues par *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*

⁽⁷⁾ offerts par Valeurs Mobilières Banque Laurentienne (VMBL) dans le cadre d'une entente de partenariat conclue par *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*

Montréal

1440, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 1111
Montréal (Québec)
H3G 1R8

Téléphone : 514 868-2081
Sans frais : 1 888 542-8597
Télécopieur : 514 868-2088

Québec

Place Iberville IV
2954, boulevard Laurier
Bureau 740
Québec (Québec) G1V 4T2

Téléphone : 418 657-5777
Sans frais : 1 877 323-5777
Télécopieur : 418 657-7418

Site Internet

www.fondsfmoq.com

Courriel

info@fondsfmoq.com

Lignes d'information automatisées
514 868-2087 ou 1 800 641-9929



ACTIFS EN SANTÉ